



La Prévention médico-sociale en Finistère

La protection maternelle et infantile (PMI) mène une mission de prévention et de promotion de la santé des futurs parents et des enfants de moins de 6 ans : information, conseil, accompagnement parental et familial, consultations médicales par un médecin ou une sage-femme. La PMI travaille en lien avec les professionnels de santé libéraux ou hospitaliers et plus particulièrement dans le cadre du réseau de Périnatalité de Bretagne Occidentale.

Ces services, assurés par des professionnels de la santé et de la petite enfance, sont mis gratuitement à disposition des familles finistériennes. Les professionnels de la PMI concourent également à la mission de protection de l'enfance pour les enfants de moins de 6 ans avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire : participation à l'évaluation des situations familiales, participation aux synthèses, agrément des assistants familiaux... Enfin, dans le cadre de sa mission de Santé Publique, les professionnels de PMI participent au recueil d'informations épidémiologiques.

L'ESSENTIEL

- **49 lieux de consultations PMI, 4525 enfants** vus en 2008.
- **13 centres de planification et d'éducation familiale.**
- **16 746 places d'accueil** pour la petite enfance : **17%** en structure collective, et **83%** chez des assistant(e)s maternel(le)s

De la grossesse à la naissance...

Les sages-femmes de la PMI proposent une surveillance régulière de la grossesse, soit à domicile pour les femmes enceintes requérant une attention particulière, soit en consultation. En 2008, elles ont réalisé 3267 visites à domicile et ont vu 1734 femmes. Elles proposent également des actions collectives : cours de préparation à la naissance, information sur l'allaitement, information sur la contraception et la prévention des MST auprès des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} dans les collèges (98 séances pour 1841 élèves)

Après la naissance, les puéricultrices sont à la disposition des familles et des assistantes maternelles pour apporter aide et conseils dans l'organisation de la vie avec un très jeune enfant : allaitement, alimentation, hygiène, sommeil... Elles organisent également des activités d'éveil et d'accompagnement des relations parents-enfants. En 2008, les puéricultrices du département ont effectué 1 194 visites à domicile et ont vu 7193 enfants. 2058 permanences ont été organisées sur l'année, 11524 entretiens ont été réalisés, 8686 enfants examinés lors de ces entretiens.

ZOOM : LES NOUVELLES ORIENTATIONS DU PROJET DE SERVICE DE LA PMI

L'année 2009 est marquée par la décision prise par le Conseil général du Finistère de faire évoluer les missions de la PMI pour s'adapter aux changements sociétaux (modèles éducatifs revisités, fragilisation des familles par les conditions socio-économiques...) et à l'évolution de la démographie médicale (diminution du nombre de gynéco-obstétriciens, de pédiatres et dans une moindre mesure de médecins généralistes). Cette évolution s'inscrit également dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 réaffirmant la place de la PMI dans la prévention et la prise en charge des risques et des dangers pour l'enfant, et notamment auprès des familles les plus vulnérables.

Si la PMI se met à disposition de l'ensemble des familles, elle agit désormais prioritairement et de manière approfondie auprès des populations les plus en difficultés. Quelques évolutions importantes :

Pour ce qui concerne les bilans de santé à l'école maternelle : l'ensemble des enfants bénéficient de dépistages qui seront réalisés par une infirmière. Ce dépistage sera désormais réalisé en présence des parents pour permettre un échange sur la santé ou la parentalité. Ensuite, les enfants qui en auront besoin bénéficieront d'un bilan médical complet demandé soit par la PMI, soit par les parents eux-mêmes ou par les enseignants.

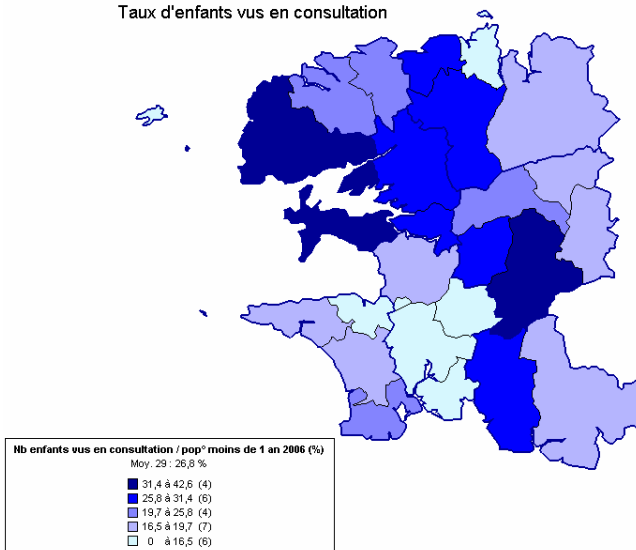
Pour ce qui concerne les centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) : maintien des 9 lieux d'accueil sur le département, et création d'un service départemental de planification qui assure l'animation de cette politique sur le Finistère.

Les missions sanitaires de suivi de grossesse relèvent du secteur médical hospitalier ou libéral. Les sages-femmes du CG29 concentrent désormais la priorité de leurs actions sur la prévention et le suivi des femmes vulnérables, et sur la mise en place de consultations prénatales dans les quartiers ou les situations de vulnérabilité sont nombreuses.

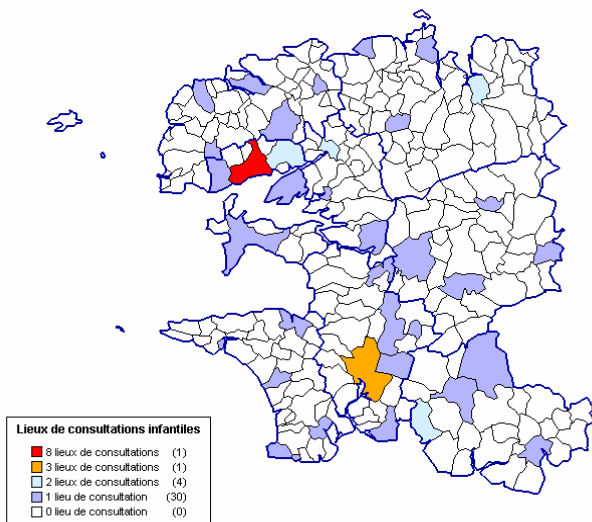
La santé des enfants de 0 à 6 ans

49 lieux de consultations de PMI sont implantés sur les différents territoires du département. Assurées par un médecin de PMI et une puéricultrice, les séances de consultation infantile permettent une surveillance médicale préventive des enfants de 0 à 6 ans. L'écoute attentive des parents et des enfants dans ce cadre est importante car la consultation est parfois l'occasion d'aborder les difficultés rencontrées par les parents et d'éviter ainsi qu'elles ne s'amplifient. En 2008, 1829 séances de consultations ont été réalisées sur le département. Plus de 4500 enfants sont vus chaque année. La grande majorité des enfants vus lors de ces consultations à moins d'un an. En 2008, c'est environ 27% des finistériens âgés de moins d'un an, que les professionnels de la PMI ont rencontrés.

Taux d'enfants vus en consultation



Nombre de lieux de consultations infantiles par commune



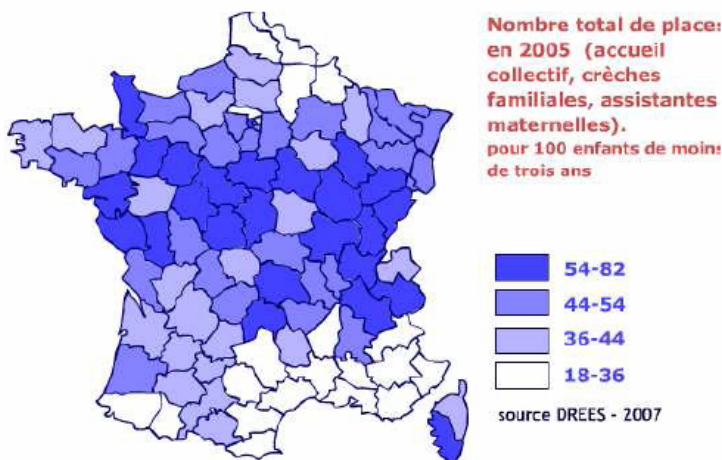
Les bilans de santé en école maternelle sont pratiqués entre 3 et 4 ans par un médecin et une infirmière. Ils s'assurent du bon développement de l'enfant, de la qualité de son adaptation à l'école et du dépistage d'anomalies éventuelles. 9495 bilans en école maternelle ont été réalisés en 2008 sur le territoire concernant des enfants nés entre le 01/07/2003 et le 30/06/2004.

Les modes d'accueil de la petite enfance

Les politiques publiques en faveur de l'accueil de la petite enfance poursuivent simultanément des objectifs de nature différente : satisfaire des besoins des familles, socialiser les enfants, faciliter la conciliation vie professionnelle/vie familiale, soutenir les taux de fécondité, lutter contre la pauvreté infantile, garantir l'égalité des chances.

La PMI délivre l'agrément et assure le contrôle des établissements d'accueil de la petite enfance : crèche, halte garderie, CLSH... En 2009, 104 structures accueillent les jeunes enfants finistériens. La PMI délivre aussi l'agrément des assistantes maternelles et organise leur formation. Le développement de l'accueil collectif et individuel pour la petite enfance a connu un développement important en France depuis les années 80. Au 1^{er} janvier 2008, la France métropolitaine compte 2,4 millions d'enfants de moins de 3 ans et autant d'enfants âgés

**Nombre total de places en 2005
(Accueil collectif, crèches familiales, assistantes maternelles)**



de 3 à 6 ans. L'enquête « mode de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2007 » menée par la DREES auprès des services de PMI montre que :

- 63% des enfants de moins de 3 ans sont gardés par leurs parents,
- 18% par une assistante maternelle
- et 10% dans une structure collective¹.

Pour compléter le mode de garde principal, l'enquête note que les grands-parents sont souvent sollicités pour prendre le relais.

¹ ANANIAN S. et ROBERT-BOBEE I., *Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007*, DREES, Etudes et résultats, février 2009

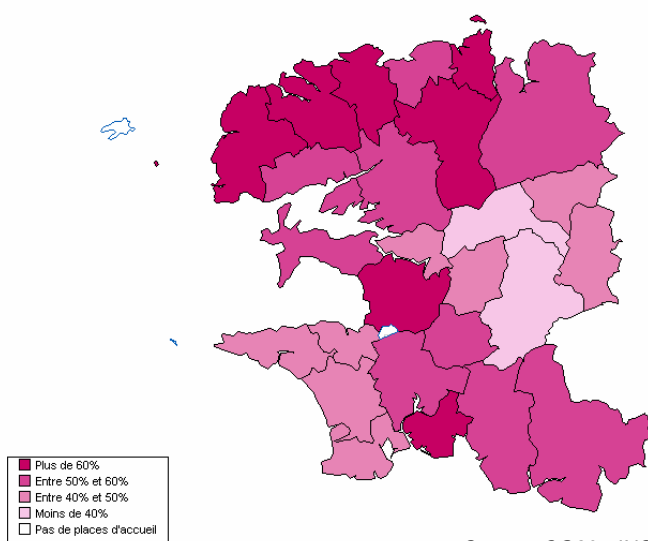
Le recours à un mode de garde est étroitement lié au taux d'activité des parents, et particulièrement à celui de la femme. Quand ceux-ci travaillent, le recours à un mode de garde extérieur, dépend essentiellement de 2 facteurs :

- leur niveau de vie : plus le revenu des parents est élevé, plus le recours à une assistante maternelle est important et moins la crèche collective est fréquentée et l'offre d'accueil locale.
- l'offre de service locale : les zones urbaines disposent plus souvent de crèches que le milieu rural, lequel à l'inverse offre plus de places chez les assistantes maternelles.

Au 31/12/2008, le Finistère compte 16 746 places d'accueil pour la petite enfance : 17% en structure collective, et

83% chez des assistant(e)s maternel(le)s. Le taux de couverture finistérien (capacité d'accueil / 100 enfants de moins de 3 ans) dépasse les 55%. D'après l'enquête annuelle de la DREES auprès des services de la PMI, ce taux de couverture est de 46% au niveau national. Cette enquête montre également que les disparités de taux d'équipement entre départements sont importantes².

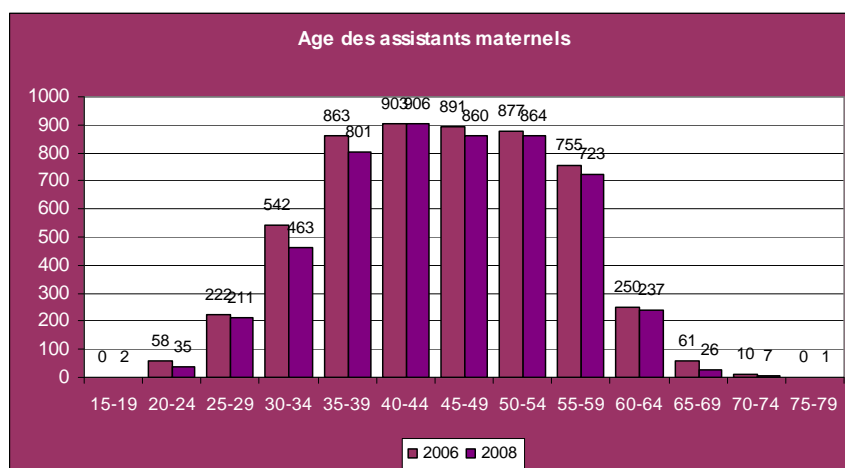
Accueil de la Petite Enfance - Taux de couverture (Année 2008)



Source: CG29 - INSEE

Le nombre d'assistants maternels a baissé entre 2006 et 2008 passant de 5451 à 5143. Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs :

- départs en retraite importants
- durée d'exercice de la profession en baisse...



² Guillaume BAILLEAU, *L'offre d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans en 2007*, DREES, Etudes et résultats n°681, février 2009.

La planification familiale

Le Conseil général organise et finance la planification familiale sur le département. 13 centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) sont répartis dans le département : 5 d'entre eux sont gérés en régie directe, et 8 sont rattachés aux centres hospitaliers. Ce sont des lieux gratuits, d'accueil, d'écoute, d'information et de consultations sur la sexualité et l'éducation familiale. Médecins, sage-femmes, infirmières et conseillers conjugaux sont chargés de recevoir en consultation toute personne qui le souhaite (mineurs comme majeurs) en toute confidentialité. Sur les 8000 entretiens réalisés au sein des centres de planification du finistère en 2008, environ 3000 étaient réalisés pour des mineurs, et moins de 300 hommes en ont bénéficié. Les motifs de consultations médicales portent essentiellement sur les questions de contraception et d'interruption volontaire de grossesse (environ 8000 en 2008), mais également sur des suivis pré-et post-nataux (2300) ou encore sur les infections sexuellement transmissibles. Les conseillères conjugales réalisent quant à elles des entretiens (environ 7800 en 2008) dont les motifs tournent autour également autour de la contraception, des IVG mais également, sur du conseil conjugal ou familial.

